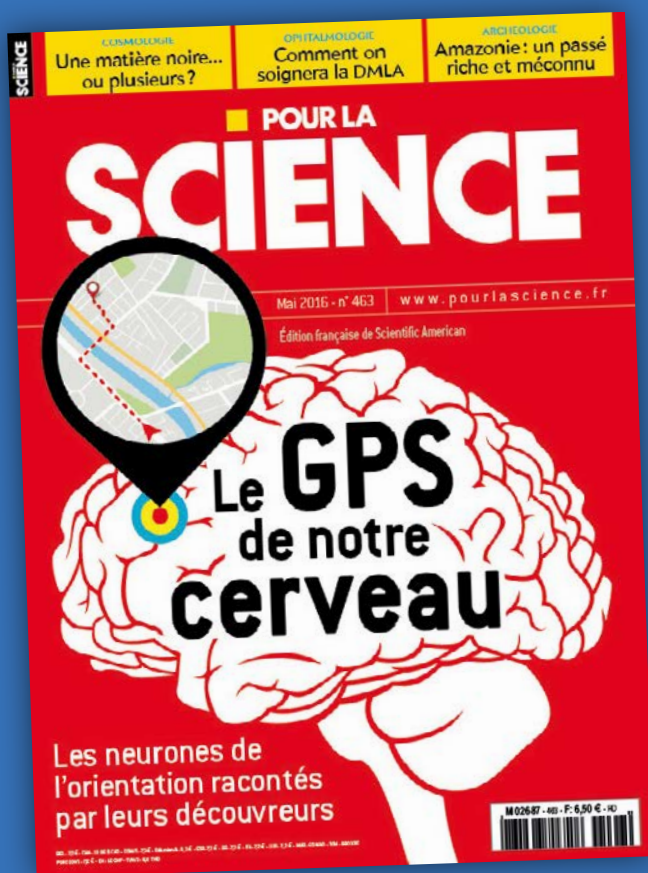


OFFRE DÉCOUVERTE

ABONNEZ-VOUS À POUR LA SCIENCE



1 AN - 12 N^{os}

59€

24%
d'économie

2 ANS - 24 N^{os}

110€

29%
d'économie

3 ANS - 36 N^{os}

159€

32%
d'économie

BULLETIN D'ABONNEMENT

POUR LA SCIENCE

À renvoyer accompagné de votre règlement à : Pour la Science - Service abonnements - 19 rue de l'Industrie - BP 90 053 - 67 402 Illkirch cedex

☐ **OUI, je m'abonne à Pour la Science en formule Découverte :**

☐ 1 an • 12 numéros • 59€ au lieu de 18,50€ (D1A59E)

☐ 2 ans • 24 numéros • 110€ au lieu de 157€ (D2A110E)

☐ 3 ans • 36 numéros • 159€ au lieu de 235,50€ (D3A159E)

MES COORDONNÉES

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Tél. : _____

Pour le suivi client (facultatif)

MON MODE DE RÈGLEMENT

☐ Par chèque à l'ordre de Pour la Science

☐ Par carte bancaire

N° _____

Date d'expiration _____ Clé _____

Signature obligatoire



PAS464B

Mon e-mail pour recevoir la newsletter Pour la Science (à remplir en majuscule).

Grâce à votre email nous pourrions vous contacter si besoin pour le suivi de votre abonnement. À réception de votre bulletin, comptez 5 semaines pour recevoir votre n° d'abonné. Passé ce délai, merci d'en faire la demande à pourlascience@abopress.fr

J'accepte de recevoir les informations de Pour la Science ☐ OUI ☐ NON et de ses partenaires ☐ OUI ☐ NON

Délai de livraison: dans le mois suivant l'enregistrement de votre règlement. Offre réservée aux nouveaux abonnés, valable jusqu'au 30/06/16 en France métropolitaine uniquement. Pour un abonnement à l'étranger, merci de consulter notre site www.pourlascience.fr. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant en adressant un courrier à Pour la Science.

La fraude fiscale : une histoire vieille comme le monde

par Cécile Michel, sur le blog Brèves mésopotamiennes

Les « Panama papers » ont dévoilé une vaste affaire de paradis fiscaux dans laquelle nombre de personnalités de la planète ont créé des sociétés offshore non déclarées et donc non soumises à l'impôt. C'est loin d'être un phénomène nouveau : déjà au XIX^e siècle... avant notre ère, les marchands assyriens étaient passés maîtres en matière de fraude et de contrebande afin de faire prospérer leurs capitaux – à leurs risques et périls.

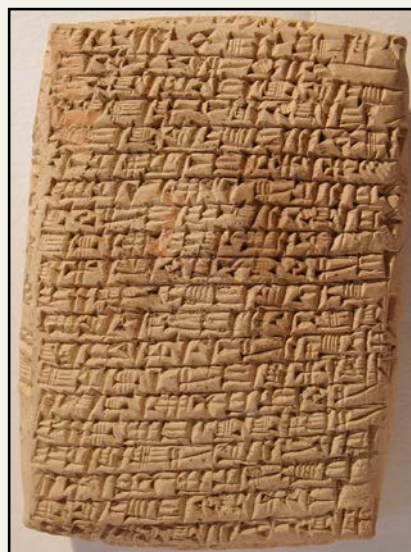
Les archives privées découvertes sur le site de Kültepe, l'ancienne Kaniš, en Anatolie centrale, et datées du début du II^e millénaire avant notre ère permettent de retracer les activités de leurs propriétaires. Il s'agit de marchands originaires de la ville d'Assur (sur le Tigre, en Iraq) venus vendre étain et étoffes de luxe pour rapporter chez eux or et argent.

Ce commerce à longue distance, favorisé par des mesures protectionnistes édictées par les rois d'Assur, était réglementé par des conventions commerciales signées avec les souverains des royaumes traversés par les marchands ou dans lesquels ils s'étaient installés. Selon ces accords, les autorités locales assuraient aux caravanes assyriennes le droit de passage, la protection des routes et garantissaient les pertes causées par des vols commis sur les territoires contrôlés. Les marchands jouissaient d'un droit de résidence et de protection dans les comptoirs de commerce. En contrepartie, ils devaient régler les taxes sur les caravanes aux postes douaniers des territoires traversés et les impôts dus aux palais anatoliens.

Aussi bien les Assyriens que les gouvernements locaux avaient tout intérêt au renouvellement de ces traités : les premiers sacrifiaient une partie de leurs bénéfices pour une sécurité accrue, tandis que les

seconds tiraient des revenus directs et indirects du commerce.

En dépit de ces traités commerciaux, les conflits entre les autorités anatoliennes et les marchands assyriens étaient fréquents. Le palais local était mauvais payeur et tardait à régler l'étain et les étoffes qu'il achetait aux Assyriens. Quant aux marchands, pour



Lettre d'un marchand assyrien
emprisonné dans un palais anatolien.

augmenter leurs bénéfices grevés par les taxes, ils s'essayaient à la contrebande.

Pour éviter les postes douaniers, ils empruntaient des chemins détournés et non surveillés... au risque de croiser des bandes de brigands qui les dépouillaient ! Pour échapper aux droits d'entrée, ils n'enregistraient qu'une partie des marchandises importées, le surplus pouvant être transporté de façon clandestine : « Si le chemin détourné est sûr, c'est par (ce) chemin détourné que mon étain et mes étoffes, autant qu'il en aura fait passer, devront me parvenir par

une caravane », écrit un marchand. « Si le chemin détourné est impraticable, que l'on apporte l'étain à Hurrama. Que des habitants de Hurrama fassent entrer la totalité de l'étain (dans la ville) par quantités de un talent (30 kilogrammes) chacun ; ou encore, que l'on fasse des paquets de 10 ou 15 mines (5 ou 7,5 kilogrammes) chacun, et que les employés (de la caravane les) fassent entrer (dans la ville cachés) dans leurs sous-vêtements. Une fois que l'on aura fait entrer le premier talent sans incident, alors seulement que l'on fasse entrer de nouveau un talent... » Les marchands n'hésitaient donc pas à laisser une trace écrite des méthodes qu'ils utilisaient pour contourner les postes douaniers.

La contrebande réussissait à certains marchands, qui réalisaient d'importants bénéfices. Mais ils attisaient aussi la jalousie de leurs voisins et risquaient une dénonciation. Face à une telle imagination déployée pour la fraude, les autorités prenaient des mesures à l'encontre des marchands assyriens : mises en garde, perquisitions, amendes, assignations à résidence, voire emprisonnements pour fraude fiscale. Quelles mesures seront prises à l'encontre des fraudeurs révélés par les « Panama papers » ?



Cécile MICHEL est
assyriologue et directrice
de recherche du CNRS
au laboratoire
Archéologies et sciences
de l'Antiquité, à Nanterre.
Elle préside l'International
Association for Assyriology
et tient le blog Brèves mésopotamiennes
(www.scilogs.fr/breves-mesopotamiennes).

Retrouvez tous nos blogueurs sur
www.sciLogs.fr et suivez-les sur les réseaux sociaux.

LA REVUE **GRADHIVA** ★

Collections mixtes

Un numéro coordonné par Julien Bondaz,
Nélia Dias et Dominique Jarrassé.

À partir de la fin du 18^e siècle, la démocratisation et la spécialisation croissante des musées ont signé la fin des cabinets de curiosité. Conjointement au développement des institutions muséales, les sciences naturelles puis les sciences sociales se sont disciplinées et professionnalisées. L'influence des premières sur les secondes est bien connue : le modèle naturaliste fournit en effet plusieurs paradigmes ou notions (collecte, inventaire, typologie, nomenclature) aux chercheurs en sciences sociales. L'existence de collections mixtes, regroupant à la fois des objets de la nature et des artefacts, a moins retenu l'attention. Ce dossier propose donc d'interroger les pratiques de collecte, de collection et de mise en exposition à la rencontre entre le domaine des sciences naturelles et celui des sciences sociales (archéologie, ethnologie, histoire, histoire de l'art). En focalisant sur les espaces de connexion entre collections naturalistes et collections ethnographiques, archéologiques ou artistiques, il s'agit de décrire les brouillages ontologiques, les emprunts méthodologiques et les conséquences épistémologiques de ces collectes et collections mixtes.

Poser la question des pratiques plutôt que celle des modèles permet d'analyser les affinités ou les interférences à l'œuvre sur le terrain des collectes, dans le fonctionnement des musées et dans l'intimité des collections privées. Ce dossier propose une perspective interdisciplinaire sur les collectes et collections mixtes, en privilégiant les approches historiques et anthropologiques.

EN VENTE EN LIBRAIRIE ET EN LIGNE SUR <http://www.librairie-epona.fr/revues/gradhiva.html>

Retrouvez tous les numéros de GRADHIVA sur www.quaibranly.fr/gradhiva

